Le correspondant parisien du *Times* écrit: "La lettre du pape au comte Albert de Mun fait appel à tous les Français, leur demandant de mettre de côté leurs intérêts privés et leurs dissensions politiques pour se consacrer à la défense commune de la forme de gouvernement actuellement établie."

La politique de l'Eglise a toujours été de se tenir au mieux avec les gouvernements établis. C'est une politique sage et éclairée, c'est la seule qui puisse être suivie par le Vatican, pour la conservation des libertés et de l'influence catholiques.

Je lis ce qui suit dans un discours de l'honorable J. A. Ouimet, relatif à la question scolaire du Manitoba:

"Quand la question du Manitoba, sortie du domaine légal, entrera dans le domaine politique, les ministres canadiens-français seront là pour veiller à nos intérêts, pour consulter et même aviser la population, aidés de notre dévoué clergé.

"La loi dont on se plaint a été passée par les amis politiques de M. Laurier, et c'est sur eux que le chef libéral compte pour renverser le gouvernement.

"Envisageons ces graves questions avec calme et nous ne tomberons pas dans les mêmes écarts qu'en 1886."

M. Ouimet aurait pu ajouter qu'il coulera bien de l'eau dans le Saint-Laurent avant que cette question entre dans le domaine politique.

Il y a quelque temps, le Courrier du Canada écrivait ce qui suit au sujet du bref de mandamus dont on a parlé pour forcer l'archevêque à retirer sa condamnation:

"Il n'y a pas de puissance humaine qui puisse forcer Mgr de Montréal à lever son interdiction de la Canada-Revue. Et dans la lutte qu'on annonce, ce qui triomphera, en définitive et malgré tout, ce sera la liberté catholique."

En esset, la Canada-Revue n'obtiendra jamais des tribunaux civils la levée de la censure dont elle est couverte. C'est pour cela, au point de vue pratique tout autant qu'au point de vue catholique, qu'elle aurait dû s'adresser à Rome, si elle se croyait lésée injustement. Toutes les décisions des tribunaux civils, tous les dommages que ces derniers pourraient accorder n'empêcheront pas les vrais catholiques soumis de regarder la censure avec respect. Quant aux autres, ce n'est pas cette censure qui les empêchera de lire la Canada-Revue, et ce n'est pas auprès d'eux que les propriétaires ont soussert des dommages.

Il y a trop de réformes purement matérielles à accomplir dans cette province pour qu'un journal qui veut réellement concilier les intérêts de l'Eglise avec ceux des fidèles s'attarde dans une lutte scandaleuse et impossible contre les droits indiscutables des autorités religieuses sur des questions de morale et de discipline catholiques.

Le Sorelois a publié, la semaine dernière, un violent article contre l'Opinion Publique et son rédacteur en chef. Il y a comme cela de petites feuilles qui vivent dans une insignifiance absolue et qui à un moment donné, s'éveillent et lancent une colonne d'invectives, croyant démolir des gens qui n'ont que le tort d'avoir des opinions à eux. Ces attaques ne méritent pas d'attention et passeraient inaperçues si elles ne parlaient d'hommes qui commandent une certaine position dans la presse ou dans la politique.

Pour ma part, je viens de me faire décréter de lâcheur, de déserteur et de figarotin par le rédacteur du Sorciois. A quel propos? Je vais vous le dire... Parce que je suis d'opinion que la propriété des ordres religieux qui n'est pas immédiatement affectée au culte devrait être taxée. Parce que je crois que les propriétaires à qui l'on veut demander de construire une Église ou un presbytère devraient être consultés et non commandés. Parce que je suis d'opinion que la question des écoles du Manitoba, comme celles du Nouveau-Brunswick, finira par s'éteindre sans aucun remède aux griess dont se plaignent les catholiques. Notez bien que je ne conteste pas la justice des réclamations de nos coreligionnaires, mais que, seulement, je ne crois pas à la possibilité d'un règlement favorable.

Ce monsieur du Sorelois pense d'une manière: j'ai le tort de penser autrement. Et cela sussit pour m'attirer l'injure brutale, les mots grossiers, la fausse représentation de ce que j'ai dit ou écrit.

M. Vanasse, est-ce vous qui écrivez ces lignes odieuses? Je ne puis le croire, nos relations passées me donnent à penser le contraire. Alors pourquoi ouvrir vos colonnes à une prose de concierge ou de poissonnier contre un ancien ami qui n'a eu pour vous que d'affecteux sentiments et de courtoises attentions?

Le journalisme crée une confraternité dont le respect devrait être sacré. Il est impossible d'être tous de même opinion, et la mesure de respect et de justice que nous accordons aux autres est la mesure de ce que nous pouvons attendre d'eux. Je tâche de rester dans les bornes d'une saine appréciation des hommes et des choses, et je ne comprends pas que ceux dont les opinions sont différentes puissent se croire justifiables de remplacer par l'injure la discussion intelligente que le public est en droit d'attendre d'hommes qui ont à cœur d'être dignes de sa confiance.

Le deuxième numéro du Coin du Feu vient de paraître. Il y a, dans le choix des matières, une amélioration qui fait plaisir à voir.

J'y trouve sous le titre: Comme l'amour, les très jolis vers qui suivent:

La rose est pleine de charmes

Comme l'amour;

Mais son feuillage a des armes

Et sa corolle a des larmes

Comme l'amour.

Prenez-la, car elle est belle
Comme l'amour;
Mais son épine cruelle
Doit se cueillir avec elle
Comme l'amour.

Ces vers sont de Mme Dandurand, qui possède un talent réel pour la poésie.

A propos: permettrait-elle à un myope de lui demander s'il est bien correct pour une femme de lettres de remplacer ses initiales par *Madame*, dans une signature? Une femme qui écrit ne devrait-elle pas laisser à son style et à ses idées le soin de trahir son sexe? Quand je dis *trahir*, je veux dire: dévoiler.

Le Coin du Feu publie aussi, sans aucune indication de sa provenance et sans rien y changer, des extraits d'un ouvrage de la baronne Staffe: Le Cabinet de Toi-